



Logement de fonction: parties privatives & visites

Par **Lola34**, le **14/07/2014** à **16:01**

Bonjour à tous,

Je sollicite votre aide car je bénéficie actuellement d'un logement de fonction (mobil'home) dans le cadre de mon poste d'hôtesse d'accueil pour un tour opérateur sur un camping. Mon logement sert d'accueil pour les clients durant mes horaires de permanence.

Mon employeur a stipulé sur mon contrat de travail que seul la chambre et la salle de bain sont privatives.

D'autre part, il m'impose également de lui demander l'autorisation pour toutes les personnes (famille et amis) que je peux recevoir.

Je trouve cela plus qu'abusif .. Auriez-vous des informations à ce sujet ?
Merci beaucoup pour votre aide.

Par **P.M.**, le **14/07/2014** à **17:17**

Bonjour,

Ceci me paraît être une incursion dans votre vie privée et donc une clause abusive...